

Fiche militaire de mon aïeul. Pailhès Victor

Nom : Pailhès
Prénoms : Victor

Numéro matricule du recrutement : 240
Classe de mobilisation : 82

ÉTAT CIVIL.
 Né le 11 juillet 1885 à *Sorvez* canton de *Sorvez*
 d'au *Mas d'Azil* département de *Languedoc* résidant à *Sorvez*
 à *Sorvez* canton de *Mas d'Azil* département de *Languedoc*
 d'au *Languedoc* profession de *cultivateur*
 fils de *Jean Prayle* et de *Tringues Marceline* domiciliés à *Sorvez*
 à *Sorvez* canton de *Mas d'Azil* département de *Languedoc*
 N° 47 de tirage dans le canton de *Mas d'Azil*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *bruns* sourcils *chât. roux*
 yeux *chât. bleu* front *haut et ouvert*
 nez *long* bouche *moyenne*
 menton *peu saillant* visage *allongé*
 Taille : 1 m. 55 cent. Taille rectifiée : 1 m. 50 cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : *petit verrou à la base inférieure, coté gauche.*

Degré d'instruction : { générale (x) : 3
 { militaire (x) :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
*Service auxiliaire
 Service volontaire*
 Compris dans la 5^e partie de la liste du recrutement cantonal (1^{er} portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Compagnies, détachements, actions d'armes, etc.)

Dans l'armée active :
 Dans l'armée active.
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
Services auxiliaires
Service territorial
decidé
R.D.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 (Par ordre de chronologie de domicile ou de résidence.)

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.	De domicile ou de résidence.
1906	Verfeil	Toulouse	R
1907	27 - Jaminet, rue d'Antony du P. 10. Toulouse		R
1911	27 - Jaminet, rue d'Antony du P. 10. Toulouse		R

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active :
 Appel à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} AOUT 1914 - Arrive au corps le 11 AOUT 1914
 Classe service armé par la Commission de réforme de Toulouse le 16 JUILLET 1915. Révisé par la commission spéciale de réforme de Toulouse le 3 JUILLET 1915. *Service auxiliaire*
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'année du ... au ...
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l'année du ... au ...
 Passé dans l'armée territoriale le ...

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :
 Contre l'Allemagne du 15 février 1915 au 8 juillet 1915.
 Décidé le 26-8-1915 à Toulouse.
 A accompli une période d'exercices dans l'année du ... au ...
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ...
 Libéré du service militaire le ...

ÉPOQUE à laquelle l'indiqué doit passer dans

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la CLASSEMENT de l'exercice militaire.
10-7-1915	1-8-1915	1-8-1915	1-8-1915	1-8-1915
7-8-1915	1-8-1915	1-8-1915	1-8-1915	1-8-1915

Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889. L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapou. Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné. Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire. Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Vichy 4 allocation créée le 1^{er} septembre 1951

G. A. C. 21.3.